



## Document d'information tarifaire



**Nom du prestataire : Crédit Mutuel de Normandie**

**Intitulé du compte : Eurocompte Confort**

**Date : 01 janvier 2022**

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans le Recueil des prix des principaux produits et services et les conditions particulières des produits et services.
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais	
<b>Services de compte généraux</b>		
<b>Tenue de compte</b>	Mensuellement	2,50 €
	<b>Total des frais annuels</b>	<b>30,00 €</b>
<b>Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) [CMUT Direct]</b>	Mensuellement	gratuit
	<b>Total des frais annuels</b>	<b>gratuit</b>
<b>Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS [TOP Infos] (Forfait illimité)</b>	Mensuellement	1,50 €
	<b>Total des frais annuels</b>	<b>18,00 €</b>
<b>Commissions d'intervention</b>	Par opération	8,00 €
	Plafond mensuel	80,00 €
<b>Paiements (à l'exclusion des cartes)</b>		
<b>Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)</b>	Au guichet	3,50€
	Sur internet	gratuit
<b>Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)</b>		gratuit
<b>Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)</b>		gratuit
<b>Cartes et espèces</b>		
<b>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) [CB MasterCard ou Visa à débit immédiat]</b>	Annuellement	44,50 €
	<b>Total des frais annuels</b>	<b>44,50 €</b>

<b>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)</b> [CB MasterCard ou Visa à débit différé]	Annuellement 44,50 € <b>Total des frais annuels 44,50 €</b>
<b>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)</b> [CB MasterCard Online ou Visa Online]	Annuellement 32,00 € <b>Total des frais annuels 32,00 €</b>
<b>Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)</b> - Pour une carte de retrait ou une carte de paiement à autorisation systématique - Pour une carte Gold MasterCard, Visa Premier, Visa Infinite, World Elite MasterCard - Pour une autre carte	par retrait 1,00 €  avec franchise suivant le type de carte :  1 retrait gratuit par mois  Tous les retraits sont gratuits  2 retraits gratuits par mois
<b>Autres services</b>	
<b>Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement</b> [Assur Carte – Cartes CM]	Annuellement 26,00 € <b>Total des frais annuels 26,00 €</b>
[Assur Carte – Toutes banques]	Annuellement 31,00 € <b>Total des frais annuels 31,00 €</b>

<b>Offre groupée de services</b>	<b>Frais</b>
[Eurocompte Confort] (offre groupée la plus commercialisée*) : - Tenue de compte - 1 Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) [CMUT Direct] - 1 Budget + - 1 Plan 4 taux standard – 2% - 1 Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement [Assur-Carte Crédit Mutuel] - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) [CB MasterCard ou Visa classique] - Retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)  - 1 Découvert Souplesse jusqu'à 1600€	Mensuellement 12,00 € <b>Total des frais annuels 144,00 €</b>          Nombre de retraits déplacés offerts : - 2 par mois pour une carte de retrait ou une carte de paiement à autorisation systématique - 3 par mois pour une carte MasterCard ou Visa classique ou une MCD @ccess

<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Franchise d'agios sur 7 jours de 160€</li> <li>- 1 Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS [Top Info] : Forfait illimité</li> <li>- 1 Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel [Virement instantané])</li> </ul>	
Les prestations qui dépassent ce nombre seront facturées séparément.	

\* Offre commercialisée auprès de la clientèle majeure, sur les 12 mois précédant la date de conception de ce document d'information tarifaire ou sur la période de disponibilité des données en cas de changement d'offre. D'autres offres groupées sont disponibles.

<b>Informations sur les services supplémentaires</b>	
Informations sur les frais afférents aux services dépassant le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services (à l'exclusion des frais énumérés ci-dessus)	
<b>Service</b>	<b>Frais</b>
- Supplément pour la fourniture d'une carte CERTIZEN <sup>(1)</sup> en remplacement de la carte initiale	Mensuellement 1,00 €
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) [Carte MasterCard @ccess] en remplacement de la carte initiale	Mensuellement 0,40 €
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) [Carte MasterCard @ccess] en remplacement de la carte initiale	Mensuellement 0,40 €
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement [Assur-Carte F]	Mensuellement 0,38 €
- Découvert Souplesse de 1600 à 3200 €	Mensuellement 0,50 %
- Assurance du Découvert Souplesse de 1600 à 3200 €	Mensuellement 0,64 €
- Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel [Virement instantané])	Virement supplémentaire à l'unité 1,00 €
- Carte supplémentaire	Mensuellement 50% du prix standard

<sup>(1)</sup> Cartes disposant d'un Cryptogramme Visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte)

*Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.*